
CLAUDIA RUIZ : Bonjour, bonsoir, bienvenue à cet appel du CPWG. Nous sommes le mercredi 1^{er} février 2023 à 21 h UTC. Nous n'allons pas faire l'appel aujourd'hui. Néanmoins, nous allons noter les présences sur Zoom et au téléphone. Nous avons reçu des excuses de la part d'Annett Bonuke, de Satish Babu, de Sarah Kiden, d'Anne-Marie Joly-Bachollet, de Gopal Tadepalli et de Raymond Mamattah.

Au niveau du personnel, nous avons moi-même et Chantelle Doerksen. Nous avons Claudia et Paola pour l'interprétation en langue espagnole et Jacques et Camilla pour le français.

J'aimerais vous rappeler de bien vouloir vous mettre en sourdine lorsque vous ne prenez pas la parole et merci également de vous identifier à chaque fois que vous prenez la parole.

Cela dit, je donne la parole à Olivier Crépin-Leblond.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Claudia. Bienvenue à toutes et à tous pour cette semaine au CPWG qui sera très occupée, parce que nous avons plusieurs présentations. Nous aurons les mises à jour de nos petites équipes et de notre groupe de travail. Nous allons parler des IDN, des noms de domaines internationalisés, une présentation que nous attendons avec impatience. Deuxièmement, nous aurons une mise à jour sur les génériques

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

fermés avec Greg Shatan qui va résumer les derniers développements – il y a une réunion qui s’est déroulée en présentiel la semaine dernière. Nous allons avoir également une mise à jour sur le GGP pour le soutien aux personnes déposant des dossiers de demande gTLD. Nous allons passer 75 minutes sur ces mises à jour.

Ensuite, nous allons passer rapidement aux commentaires concernant les politiques. Il y a deux points à considérer et Jonathan Zuck nous donnera quelques informations à ce sujet concernant l’organisation de la réunion de l’ICANN qui arrive, l’ICANN76. Nous parlerons également un petit peu de l’OFBWG, des diverses consultations au niveau finances et opérationnel.

Y a-t-il des questions, commentaires ou modifications à l’agenda ? Je ne vois pas de demandes de prise de parole, donc l’ordre du jour est adopté tel quel, tel que vous l’avez à l’écran.

Nous allons pouvoir passer aux actions qui ont été prises. Elles ont toutes été effectuées. Pour simplement mentionner que Christopher Wilkinson doit envoyer des détails sur les actions récentes de Google, on est en train d’en parler et de voir comment nous pouvons gérer cela. Jonathan Zuck est à la tête du petit groupe At-Large pour des conseils sur les SubPro basés sur la lettre récente envoyée au Conseil d’Administration. On n’a rien à rajouter à cela. Y a-t-il des commentaires ou questions ? Je ne vois pas de demande d’intervention. Je vois que quelqu’un est en

voiture, pour une fois ce n'est pas moi. Très bien, avançons. Nous avons conclu le point numéro 2.

Maintenant, nous allons pouvoir parler des groupes de travail et des petits groupes. Tout d'abord, le processus TPR PDP, le processus de développement des politiques et des révisions concernant les politiques de transfert. La parole est à Steinar Grøtterød.

STEINAR GRØTTERØD :

Nous avons eu une réunion hier et nous avons finalisé les délibérations sur la phase 1A. Le personnel de l'ICANN pense que tout ceci sera finalisé avec des questions et recommandations d'ici peu. Cela m'a été remis, je vais le distribuer et également effectuer des recommandations et commentaires par rapport à ce processus.

Nous avons vu la question de la phase 1B en rapport avec le changement de bureau d'enregistrement. Nous allons avoir des réunions avant de passer à cette phase 2 qui a trait à la définition de la gestion des litiges. Il y aura également une modification sur le processus. Nous allons travailler à tout cela dans cette phase en temps et en heure. D'ici le 24 février, il y aura une version finalisée de toutes les politiques de transfert, et ce, avant la période de commentaires publics. Voilà.

S'il y a des commentaires ou des questions, je pourrai y répondre. Je serai court aujourd'hui. Je ne vois pas de mains levées, donc je donne la parole à Olivier Crépin-Leblond.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Steinar.

Vous parliez de 2025, encore plusieurs années de travail. En fait, vous parlez de février, vous ne parlez pas d'une année.

STEINAR GRØTTERØD : Oui, je peux confirmer cela. Cela va prendre du temps, cela va prendre jusqu'en 2025.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : J'avais peut-être un petit peu trop d'espoir. Je ne vois pas de mains levées.

Nous pouvons avancer au prochain groupe sur les noms de domaines internationalisés, IDN, sur le processus de développement expédié. Cela fait longtemps qu'on n'a pas eu de nouvelles de ce groupe et aujourd'hui, nous avons une présentation. Je crois que Satish Babu va nous parler un petit peu de cela. Satish, bienvenue.

JUSTINE CHEW : En fait, Satish n'est pas là.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je redonne la parole Justine.

JUSTINE CHEW : Je ne vois pas Abdulkarim, donc ce sera Hadia et moi qui allons présenter. Nous allons commencer avec les remarques d'introduction et Hadia prendra la parole par la suite. Nous allons avancer.

Voilà où nous en sommes dans ce processus. J'aimerais parler du processus de l'EPDP et de sa progression. Nous avons une charte avec diverses questions et voilà ce que nous voulons dire par les délibérations qui se déroulent. Nous avons des recommandations préliminaires pour des textes d'éventuelles mises en œuvre. Nous avons une première lecture, première possibilité d'effectuer une révision. À partir de cela, nous arrivons à un texte qui est stable.

Ensuite, ce qui se déroule, c'est que de ce texte stable, cela améliore le processus d'EPDP. La GNSO fait des efforts à ce niveau, elle continue d'améliorer constamment l'EPDP. Ce texte est envoyé à ICANN Org. Il y a une révision, une analyse des premières recommandations de la mise en œuvre également, de la clarté du texte. Cela a été introduit dans cet EPDP. Je crois que c'est assez nouveau. Nous voyons ce que nous renvoie l'ICANN. Nous continuons à travailler sur le texte qui se stabilise de plus en plus.

Nous avons ensuite un premier rapport initial et ceci se termine par une période de commentaires publics. Dans cette situation, nous sommes au niveau de la révision. L'équipe ALAC doit analyser un ensemble de recommandations et c'est pour cela que nous vous présentons cela et que nous vous demandons votre point de vue.

Ce qui est difficile, c'est que certaines des questions ont plusieurs parties et peut-être qu'auparavant, nous avons déjà considéré une partie de la question et nous avons de nouvelles informations, nous avons des données qui sont arrivées ; c'est pour cela que vous voyez différentes sections, différentes références en partie nouvelles ou totalement nouvelles, et c'est ce qu'on va vous présenter aujourd'hui.

Hadia a la main levée, je ne sais pas si elle veut intervenir.

HADIA EL MINIAWI : Non. J'ai levé la main lorsqu'Olivier nous demandait d'intervenir. Une fois que vous avez terminé votre partie, Justine, je vous parlerai de différents thèmes. Merci.

JUSTINE CHEW : Je ne sais pas exactement quelle partie vous voulez présenter, donc n'hésitez pas à me l'indiquer. Je crois qu'il y a des interférences, nous entendons des discussions. D'accord, très

bien, je poursuis puisque nous n'avons pas énormément de temps.

HADIA EL MINIAWI : Les questions sur la charte.

JUSTINE CHEW : Vous voulez intervenir maintenant ? Allez-y.

HADIA EL MINIAWI : Vous avez commencé et terminé l'introduction.

A7, c'est la définition de l'utilisation de techniques des règles de génération d'étiquettes pour la zone racine. Pour vous expliquer un peu cela, dans le PDP SubPro, nous avons recommandé que les gTLD puissent avoir diverses combinaisons linguistiques. Lorsqu'il y a des caractères comme des idéogrammes, est-ce que cela introduit de la confusion ? Ceci est cohérent avec une recommandation du SSAC et une recommandation de la ccNSO et de la GNSO sur les IDN. Ce qui est indiqué, ce sont les critères qui doivent être utilisés pour identifier les scripts ou langues appropriées pour des TLD avec un seul caractère.

Actuellement, le script han est le seul qui est inclus dans cette règle. Le japonais, le coréen, le chinois sont les seules langues qui incorpore le script et l'écriture han. La partie kanji de la langue

chinoise et la partie hanja de la langue coréenne utilisent ce script han et peuvent donc utiliser ces gTLD avec un caractère unique.

Le PDP, quant à lui, demandait que les panels de génération d'étiquettes pour le japonais, le coréen et le chinois élaborent des directrices pour savoir quelle serait la liste de caractères qui ne devraient pas pouvoir être utilisés au niveau des étiquettes à un caractère. À l'origine, le PDP avait demandé que le panel identifie des caractères qui pourraient être permis, mais le panel de génération a indiqué qu'il ne pourrait qu'élaborer une liste des interdictions. Cette liste serait élaborée à partir de critères étroitement définis, par exemple des caractères qui ne sont pas des idéogrammes ou des caractères qui sont des symboles pouvant générer de l'insécurité ou de l'instabilité ou qui pourraient porter à confusion.

Le panel de génération présentera ses travaux qui feront l'objet d'une consultation publique et les implications où les candidatures pour des étiquettes de TLD d'IDN d'un caractère ne seront acceptées qu'une fois que les directrices pertinentes auront été fournies par le panel de génération. Voilà la recommandation A7.

Je vais m'arrêter là. Je voudrais savoir si vous avez des questions.

JUSTINE CHEW :

Très bien, nous pouvons faire une pause pour voir s'il y a des questions ou des commentaires. Hadia a présenté déjà les points pour les fondements de la nouvelle recommandation. L'équipe ALAC s'y est penchée et je vais évoquer ce qu'a fait Satish, qui n'est pas là.

Il a parlé de la délégation des panels de génération d'étiquettes CJK, donc chinois, coréen, japonais, qui vont identifier les caractères han. Ils doivent travailler sur l'élaboration de cette liste, mais nous n'avons pas de délai prévu à cette fin. Satish nous a indiqué que cela pouvait être une dépendance pour la prochaine série et que si cela n'est pas prêt lorsque la prochaine étape sera inaugurée, il appartiendra à l'ICANN de décider si elle permet ou pas des TLD idéographiques.

Il a été suggéré que nous incluions dans nos contributions les engagements de temps pour savoir quand le panel serait à même de conclure leurs travaux sur les directrices.

HADIA EL MINIAWI :

Si vous me permettez, sur la base de ces recommandations, je dirais que vous ne pourrez pas non plus inaugurer la prochaine série jusqu'à ce que ces directrices soient prêtes. On devrait attendre que tout soit prêt pour pouvoir également accepter des candidatures pour des TLD d'IDN en idéogrammes. On ne peut pas accepter des politiques et des recommandations pour après

commencer à appliquer des exceptions aux recommandations aux fins de pouvoir avancer avec la prochaine série.

Personnellement, mon avis est que si on commence à faire cela avec une recommandation, on pourrait le faire avec les autres aussi. Les recommandations elles-mêmes ne sont donc plus utiles si on commence à suivre ce mode opératoire qui suggère que si ce n'est pas prêt au bon moment, alors on pourra avancer sans cela. C'est mon avis.

JUSTINE CHEW :

Oui, je ne pense pas que ça aille être le cas. Dans une résolution, le Conseil d'Administration a déjà indiqué qu'il n'allait pas accepter des candidatures pour des TLD d'IDN en idéogrammes avant que tout cela ait été abordé. Ce sera également renforcé par les recommandations de l'EPDP disant que cela ne devrait pas pouvoir être fait jusqu'à ce que les directrices aient été élaborées.

Je disais tout simplement que c'est la décision du Conseil d'Administration d'accepter ou pas cette recommandation, pas qu'ils doivent le faire. Et bien sûr, ceci dépend de l'acceptation de ces recommandations par la GNSO.

Y a-t-il des questions ? Rien n'empêche qu'on ajoute le commentaire de Satish. Jonathan, allez-y.

JONATHAN ZUCK : Ce que dit Hadia soulève une autre question et c'est de savoir quelle devrait être la limite pour la tenue d'une nouvelle série. Je pense que c'est ce qu'elle tente de signaler. Quelles sont nos priorités ? Nous en avons déjà un peu discuté dans nos correspondances concernant l'ODA, mais je pense que c'est généralisé. Quelle devrait être la limite pour les différents types de noms de domaine avant de soutenir le lancement d'une nouvelle série ? Je pense que c'est ce que suggérait Hadia.

HADIA EL MINIAWI : Oui, effectivement, tout à fait Jonathan. Je voulais également partager mon avis là-dessus. Si on élabore une politique et des recommandations, je pense que la limite devrait être que toutes ces recommandations soient mises en œuvre avant que l'on ne puisse avancer avec l'étape suivante.

JONATHAN ZUCK : Oui. Il y a énormément de pression sur l'organisation ICANN pour pouvoir lancer la prochaine série. Je pense que c'est ce à quoi correspond cette [option]. On ne sait pas si dans la prochaine série, il y aura des variantes qui seront incluses ou pas.

Ce que je pense, c'est qu'on devrait peut-être essayer d'établir des priorités pour savoir quelles seraient les limites de l'inadmissible. Et je ne veux pas dire que les noms de domaine à un caractère devraient être la limite ou pas, je ne sais pas. C'est

une question que je vous pose. À nous tous d’y réfléchir. Je pense que c’est une question plus générale. On n’aura pas le temps d’en délibérer longuement, on a d’autres présentations à faire, mais voilà la question de principe que je vous pose.

HADIA EL MINIAWI : Oui, je suis d’accord avec vous, Jonathan. Encore une fois, cela ne concerne que les communautés d’écritures chinoise, japonaise et coréenne. Si les étiquettes à un caractère sont d’importance pour eux, s’ils y attachent une importance, cela relève de leur travail de les défendre.

JUSTINE CHEW : Comme le dit Hadia, c’est à eux de décider si cette recommandation en particulier serait obligatoire, si on ne devrait pouvoir utiliser cela qu’avec les étiquettes à un seul caractère qui ont des idéogrammes. La question qui se pose à ce point est de savoir si on devrait demander que la prochaine série ne puisse pas avancer sans que l’on puisse recevoir des candidatures pour des gTLD d’IDN à un seul caractère si le panel n’arrive pas à conclure ses travaux à temps. Cela ne veut pas dire qu’on ne peut pas faire la série ; c’est juste qu’on pourra avancer avec la série sans prendre en considération ce type de candidatures qui était, en définitive, la situation en 2012.

HADIA EL MINIAWI : Oui, mais on ne peut pas oublier un autre aspect et c'est le fait que la plupart des variantes appartiennent à cette communauté CJK.

JUSTINE CHEW : Mais on ne parle pas de variantes en général, on parle des étiquettes à un caractère, Hadia.

Je pense qu'il faut qu'on avance, mais je voudrais savoir si vous aviez des objections à la réponse qu'on a proposée. Oui, soyez brève Hadia, on a peu de temps.

HADIA EL MINIAWI : Oui, d'accord. Vous m'interrompez lorsque vous aurez besoin de me faire avancer. Diapo suivante, s'il vous plaît. Avant cela, on a déjà abordé cela, la 7 ; nous en sommes au point B4. Je ne sais pas si vous voulez vous faire le D d'abord. D'accord, aucun problème.

La recommandation D porte spécifiquement sur les opérateurs de registre existants. Je pense qu'il serait peut-être mieux de présenter la partie B d'abord, ce serait plus clair ainsi. La B est liée au A. Vous voyez ? Commençons par la recommandation B.

La recommandation de politique dit que les différentes étiquettes de variante de TLD devraient être attribuées à une même entité, mais que le processus pour demander un TLD qui est une variante n'existe pas. Alors, la question de la charte est de savoir quel

devrait être le processus de candidature s'agissant spécifiquement de la séquence et des délais pour que les opérateurs de registre existants comme futurs puissent demander ou activer leurs étiquettes de TLD variante qui pourraient leur être attribuées.

La recommandation dit ce qui suit : l'opérateur de registre ne peut pas demander une variante qui puisse lui être attribuée, à moins qu'il ait d'abord demandé l'étiquette de TLD associé à cette variante. L'opérateur de registre pourra demander l'étiquette principale et la variante en même temps ou la variante une fois qu'il aura déjà demandé l'étiquette principale, mais il ne pourra pas demander la variante avant de demander l'étiquette principale.

Le fondement de cela est que les variantes qui puissent être attribuées ou déléguées sont développées par la racine à partir de ce qui existe pour l'étiquette principale. Si l'une des variantes devenait l'étiquette principale, suivant les règles de génération d'étiquettes de la zone racine, on finirait par avoir un même ensemble d'étiquettes, mais la disposition pourrait ne pas être la même, c'est-à-dire qu'on pourrait finir par avoir différentes étiquettes attribuables ou bloquées, c'est-à-dire ce qui est bloqué devient attribuable ou ce qui est attribuable devient bloqué. Voilà la première recommandation, la 2-11.

Mais le point de 2-14 dit : on a dit qu'on ne pouvait pas demander la variante avant de demander l'étiquette principale. Cependant, une fois qu'on a demandé une variante et une étiquette principale dans la séquence où l'étiquette principale accompagne ou précède, la séquence délégation n'a aucune importance. Donc, un opérateur de registre pourrait décider de déléguer la variante avant l'étiquette principale et ceci ne serait pas d'importance, mais ils devraient suivre les délais indiqués par les SubPro à l'origine. Il y a cette période de 12 mois et à ce moment-là, on peut demander une extension.

Je reviens maintenant à la recommandation 2-12. C'est un opérateur de registre qui désire déposer un dossier de demande pour une étiquette de variante allouable. Cette recommandation spécifiquement s'applique aux nouveaux gTLD durant une série ; nous y reviendrons. La recommandation, c'est que les opérateurs de registre qui voudraient demander cette variante, nous avons une recommandation similaire à celle-ci avec une exception supplémentaire donnant l'avantage à un TLD IDN existant demandant une de ces variantes.

Maintenant, nous avons la recommandation 2-13. Pour un gTLD IDN primaire, les étiquettes de variante qui passent l'évaluation seront sujettes aux termes et conditions de la série de 2012 par rapport au calendrier de délégations, y compris la capacité de demander une extension de temps pour la délégation.

Justine, si vous voulez rebondir là-dessus, je veux m'arrêter ici et si vous avez des questions, n'hésitez pas.

JUSTINE CHEW :

Est-ce qu'il y a des questions ? Très bien.

Je vais intervenir et dire que si vous allez à la diapo suivante, ce que nous indiquons, c'est le calendrier, la séquence pour l'obtention de ces étiquettes de TLD variante allouables, on utilise les règles de génération d'étiquettes pour la zone racine pour les IDN primaires. C'est ce qui est désigné comme étant primaire. C'est la variante dans l'ensemble. Là, l'ordre de dépôt des dossiers de demande compte. L'ensemble des étiquettes de variante peut rester le même, il se peut qu'il y ait une allocation et qu'il y a un blocage par la suite. Ce qui détermine tout, c'est ce qui est considéré comme étant primaire. Il faut commencer par faire un dépôt de dossier pour le gTLD d'IDN primaire. C'est notre recommandation 2-11.

Mais cela dit, l'ordre compte parce qu'une fois que vous avez obtenu l'ensemble que vous aviez demandé, à la base, vous avez des TLD individuels, vous en avez un ensemble. Dans certains cas, il doit y avoir des justifications pour l'ordre de délégation et nous donnons un exemple. Par exemple, lorsque vous avez « strasse » comme étiquette primaire, ceci permet d'avoir une étiquette variante en tant que chaîne qui peut être obtenue comme étiquette que l'on peut allouer. Mais l'opérateur de registre peut

décider de déléguer en premier « strasse » – avec deux S – étant donné que c’est une étiquette ASCII plutôt que d’aller sur le marché international en utilisant les deux S écrits avec le caractère allemand en tant que chaîne IDN. Il va y avoir un blocage de la variante, mais vous pouvez intervertir l’ordre. Vous pouvez demander la délégation avant l’IDN primaire – c’est l’exemple que nous vous donnons ici en bas de la diapo. Si vous mettez « strauss » comme chaîne gTLD primaire, la version allemande sera une variante bloquée par l’intermédiaire des règles de génération d’étiquettes zone racine RZ-LGR.

Y a-t-il des questions ? S’il n’y a pas de questions, la réponse de l’équipe est que nous acceptons cela, nous sommes d’accord avec cette recommandation. Ne voyant pas de commentaires ou de mains levées, nous allons avancer.

Nous allons repartir à D1B. Ceci parle du processus pour déposer des dossiers de demande d’étiquettes de variante où il y a un opérateur de registres existant qui va demander une variante pour un gTLD existant. Sur 1 265 gTLD existants, il n’y a que 35 gTLD chinois et neuf en arabe qui ont des étiquettes de variante pour la RZ-LGR. Ceci est d’après les calculs de la RZ-LGR. Nous avons dû délibérer sur un mécanisme pour les opérateurs de registre pour demander ces étiquettes de variante.

L’équipe de l’EPDP a effectué une enquête concernant la faisabilité de ceci et 22 sur les 34 ont répondu et la majorité ont

exprimé un intérêt pour demander une variante. La majorité a également demandé d'avoir un processus simplifié unique. Mais lorsque l'on analyse ces processus par lesquels les variantes d'IDN seront gérées pour adhérer à ces règles, pour qu'elles puissent être allouées donc, c'est le même processus que pour les nouveaux gTLD. Ceci ne fait pas de sens d'avoir une recommandation spécifique et unique, mais un processus unique pour les TLD existants.

Néanmoins, SubPro avait déjà une recommandation sur les TLD IDN qui devraient être priorités lors de la prochaine série en ce qui concerne leur traitement. L'équipe de l'EPDP a confirmé cela mais elle a été plus loin et a indiqué que les variantes de gTLD existants devraient également recevoir la priorité dans leur traitement, donc passer devant les nouveaux gTLD, y compris également les IDN. Il y aura donc une seule exception. La raison pour cette seule exception, c'est que les gTLD IDN ne pouvaient pas déposer des dossiers de demande en 2012 pour leur variante. Ils étaient déjà désavantagés pendant plus de 10 ans, donc cela fait sens de leur donner la priorité lors de cette prochaine série.

Je m'arrête ici. Justine, si vous voulez rebondir là-dessus et si vous avez des questions, n'hésitez pas.

JUSTINE CHEW : Il ne nous reste que quelques minutes. Est-ce qu'il y a des questions ? John, vous avez une question – c'est un petit peu différent, ce que vous vous posez, monsieur McCormack.

Hadia, vous voulez poursuivre et on peut essayer E5 ?

HADIA EL MINIAWI : On n'a pas à tout faire aujourd'hui, on va juste parler de E5, ces noms réservés et les chaînes inéligibles à la délégation.

Il y a deux recommandations ici pour les noms réservés. La liste ne devrait pas inclure les variantes, donc il n'y a pas de variantes dans la liste des chaînes réservées.

Deuxièmement, les demandes de noms réservés ne sont pas possibles. Cela ne sera pas permis. Pour une chaîne de gTLD, je vais vous expliquer un peu le raisonnement derrière tout cela. Ces chaînes seront comparées avec les noms réservés et il y aura un processus de révision. Cela comprend également les variantes bloquées et ce faisant, cela va compliquer la mise en œuvre parce qu'une étiquette que l'on a demandée sera comparée à des milliers d'étiquettes qui sont pour beaucoup déjà bloquées et qui ne sont pas déléguées, qui ne peuvent pas être déléguées.

Le PDP a revu ces points avec les règles LGR pour la zone racine et toutes les chaînes réservées sont des chaînes ASCII et n'ont que des variantes bloquées. La comparaison devrait donc se faire avec des milliers, même des centaines de milliers de variantes. Cela a

introduit beaucoup trop de complexité. Voilà quelle est cette recommandation.

Je vais m'arrêter ici.

JUSTINE CHEW :

Je vais essayer de clarifier. On essaye de gérer deux ensembles de chaînes. Il y a une liste de noms réservés et il y a également une liste de chaînes inéligibles pour la délégation. Je crois qu'il y a une erreur typographique dans la question elle-même. C'est pour cela que nous disons que nous devons gérer deux ensembles de groupe de chaînes. Cela a été sujet à des délibérations précédentes. Hadia nous a parlé de la situation actuelle, mais nous voulions simplement résumer quelles étaient les délibérations sur ces chaînes pour comparer la situation de délégation. Si cela vous semble très complexe, je vais essayer de clarifier un peu les choses.

Il y a des listes qui incluent des termes comme ICANN, ALAC, IANA ; vous pouvez imaginer que c'est plus une liste interne pour les utilisateurs de l'ICANN, pour les utilisateurs de l'IANA. Il y a une liste de chaînes qu'on ne peut pas demander. Étant donné qu'on ne peut pas les demander, cela fait du sens qu'on ne puisse pas demander les variantes non plus.

Mais vous avez le même impact si vous impliquez les variantes dans ces listes. C'est le même principe, si vous voulez, qui

s'applique également aux variantes. Vous avez un gTLD primaire, vous avez un ensemble, vous avez des variantes et on ne peut pas demander la délégation de quoi que ce soit. Comme impact, si vous avez la chaîne primaire qui n'est pas sur la liste, les variantes seront protégées de la même manière. Vous n'avez pas besoin d'inclure toutes les variantes dans la liste de ces noms.

Les chaînes qui ne peuvent pas être déléguées devaient faire l'objet d'une recommandation qui soit similaire pour ne pas trop gêner d'exception en général. Mais ces chaînes qui ne peuvent pas être déléguées devraient ou pourraient surtout être en lien avec les organisations protégées. On passe à la diapo suivante pour que vous voyiez les exemples de telles organisations, comme la Croix-Rouge et le Comité international olympique. Voilà la manière d'identifier ou de définir plus simplement quelles sont ces organisations à travers un exemple.

Nous avons accordé que ces organisations en particulier devraient avoir des noms qui soient protégés, on devrait protéger les noms de ces organisations. En général, ce sont des organisations créées à travers des traités, des accords internationaux, etc. On devrait donc respecter ces organisations. Mais c'est quelque chose de très spécifique et de très fin également, parce qu'on serait en train de permettre à ce que ce soit déterminé par d'autres organisations et le processus de définition des noms de ces

organisations ne serait pas dans le cadre de notre PDP, donc la délégation ne dépendrait pas de ce groupe.

Si vous avez une chaîne ou un nom qui apparaît déjà dans la liste des chaînes qui ne peuvent pas être déléguées, le nom va être protégé, mais seulement si les organisations internationales associées avec ces noms peuvent demander l'étiquette principale ou primaire. Et il y a un processus pour ce faire qui est en dehors de la portée de ce PDP.

Mais comme dans le cas des noms, si vous avez un nom qui apparaît dans la liste des noms protégés – et seules les organisations internationales pertinentes peuvent demander ces chaînes –, alors on suit ce même principe que seule une personne peut demander une étiquette principale et sa variante. Si on protège l'étiquette principale, la variante sera également protégée et il n'est plus nécessaire d'inclure toutes les variantes dans la liste de ce qui doit être protégé. Voilà pourquoi on dit que la liste peut être la même et qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter les variantes.

Étant donné que les chaînes qui ne peuvent pas être déléguées apparaissent sur une liste et que cette chaîne ne sera protégée que pour l'organisation pertinente, il n'y a aucune raison pour que cette chaîne puisse être déléguée. J'espère que cela aura été clair.

Notre proposition au nom de l'équipe de l'ALAC est d'accepter ces recommandations.

HADIA EL MINIAWI : Je voulais intervenir rapidement, Justine.

Je pense qu'avec cela, on aura abordé tous les projets de documents proposés. Je pourrais clore en deux minutes si vous voulez.

JUSTINE CHEW : Oui, et Greg a accepté de nous céder deux minutes de son temps, donc allez-y.

HADIA EL MINIAWI : D'accord.

Si c'était accepté, on se demande s'il y a des raisons pour permettre l'enregistrement de gTLD qui consistent en des étiquettes latines à deux caractères décorés qui ne sont pas des étiquettes de variantes d'autres étiquettes ASCII à deux lettres.

Ici, l'EPDP a accepté de ne pas élaborer d'autres recommandations à ce sujet. Au contraire, on utilisera le processus existant dans le document de révision de chaînes portant à confusion du fait de leurs similarités. Dans ce document de révision qui date d'après la série de 2012, on décide que ce principe s'applique aux séries ultérieures. Si on peut demander une chaîne à deux caractères, quelle qu'en soit la langue ou l'écriture, la candidature devrait être examinée pour vérifier si elle

est similaire du point de vue de la vision et on vérifiera toute combinaison afin de protéger toutes les délégations futures de gTLD.

On voit qu'il n'est pas nécessaire d'envoyer des recommandations là-dessus et que l'on applique ces directrices aux étiquettes latines à des caractères décorés. Si l'évaluation n'est pas approuvée, la candidature ne pourra pas être acceptée. Si elle l'est, la candidature avancera. Pas besoin de faire des recommandations là-dessus, on a été d'accord.

Je vais m'arrêter là, Justine, pour vous céder la parole.

JUSTINE CHEW :

On demande quelles sont ces décorations dont on parle. Les décorations veulent dire par exemple la cédille sous le C, les accents et diacritiques en général. Mais ici, on ne se concentre pas autant sur les décorations que sur les deux caractères. On sait que ces ccTLD sont des chaînes à deux caractères et c'est ce qui nous préoccupe surtout pour voir qu'il n'y ait pas de conflits avec des ccTLD existants. Mais on dit que le processus existant permet déjà de maintenir une protection à travers la révision de similarité des chaînes. Il n'est donc pas nécessaire de formuler d'autres recommandations séparées pour s'occuper de cela.

J'ai vu que vous aviez levé la main, Bill. Je ne sais pas si vous voulez intervenir. Vous l'avez baissée.

BILL JOURIS : J'allais demander ce qu'est la décoration, mais vous venez de l'expliquer.

JUSTINE CHEW : Merci.

Y a-t-il des questions ? Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Justine. J'ai une question en lien avec une des préoccupations d'une de nos ALS qui ont des membres qui vont demander la délégation du .québec. Ils se posent la question de savoir ce que deviendrait l'accent dans le nom « Québec ». Quel serait le lien entre cette candidature, par exemple, et la recommandation pour les étiquettes en caractères latins avec des caractères décorés ?

JUSTINE CHEW : Québec n'est pas une étiquette à deux caractères.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, c'est vrai.

JUSTINE CHEW : Mais par ailleurs, dans la question de Québec, on se demande s'il y a des variantes ou pas, parce que Québec avec ou sans accent, ce sont des étiquettes différentes ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Non. En fait, ils disaient que ce devrait être une variante.

JUSTINE CHEW : Ils disent que les deux versions de Québec devraient être des variantes. C'est ce qu'ils signalent ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, effectivement.

JUSTINE CHEW : Oui, mais ceci ne dépend pas d'eux mais va dépendre de l'opérateur de la zone racine. C'est eux qui déterminent ce qui est une variante et ce qui ne l'est pas.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : D'accord. Ce que vous dites, parce qu'on parle ici des étiquettes latines à deux caractères décorés, donc ce pourrait être une règle différente de la règle de génération d'étiquettes en général ?

JUSTINE CHEW : Vous avez signalé la question de Québec et moi, je dis que dans cette situation en particulier, dans le CQE6, on ne parle que des étiquettes à deux caractères ; donc Québec n'entre pas dans la portée de cela. Les deux versions de Québec ne sont pas des variantes, ce sont deux TLD différents, pour répondre à la deuxième de vos questions, selon le groupe de génération des règles d'étiquette pour la zone racine.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Ma question ici est de savoir si la recommandation CQE6 pourrait fournir des réponses différentes des règles de génération d'étiquettes actuelles.

JUSTINE CHEW : Je n'ai pas bien compris la question.

HADIA EL MINIAWI : Oui, moi non plus.

JUSTINE CHEW : Je ne vois pas le rapport.

HADIA EL MINIAWI : Si vous me permettez, Olivier, les variantes sont calculées en fonction des règles de génération d'étiquettes selon l'étiquette principale. On a maintenant une règle claire qu'on n'avait pas en

2012 qui dit que l'évaluation de tous les TLD à partir de règles de génération d'étiquettes pour la zone racine est le seul moyen – puisque ces règles sont la seule source applicable – pour l'évaluation de tout gTLD futur.

Si vous parlez de Québec, si la génération d'étiquettes de l'opérateur racine ne prévoit pas que ce sont des variantes, les deux chaînes ne sont pas des variantes les unes des autres. Cependant, il existe un panel d'évaluation des chaînes portant à confusion. Une fois qu'on a passé par le panel ou une fois qu'on a déterminé que ce ne sont pas des variantes, au moment de demander la délégation, on va vérifier la similarité et si les deux sont suffisamment similaires pour porter à confusion, elles ne seront pas déléguées.

Quelle était la question ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Hadia. Mon commentaire ici ou ma préoccupation était que les règles qui aille être générées à partir de ces nouveaux débats seraient différentes, mais elles ne sont pas différentes à ce que vous dites.

JUSTINE CHEW : D'accord.

On a dit qu'on doit conclure notre partie. Est-ce qu'on peut voir la liste d'intervenants ? Alan.

ALAN GREENBERG :

Oui, merci.

Le cas du Québec est un problème intéressant parce que le E et le É (avec un accent aigu) ne sont pas des variantes, ce sont deux caractères différents, alors qu'en général, ils sont utilisés de manière interchangeable. On ne peut pas, par exemple, se passer des recherches sur Google où on utilise ou pas l'accent et les résultats sont interchangeables. Effectivement, dans la pratique, ce sont des variantes. Rien n'empêche le .québec de demander le nom de domaine avec l'accent s'il leur a été délégué.

Bien sûr, la question des chaînes portant à confusion est un problème. Ils pourraient connecter les deux TLD pour qu'ils fonctionnent comme équivalents, interchangeables. Ils vont devoir s'en remettre à l'ICANN, bien sûr, mais ceci pourrait se faire si le panel des chaînes portant à confusion ne l'éliminait pas avant. C'est intéressant parce que ce ne sont pas des variantes selon notre définition, mais dans le monde réel, on les utilise comme si ce sont des variantes.

Merci.

JUSTINE CHEW :

Merci Alan.

Hadia avait levé la main, mais elle l'a baissée. Il n'y a plus d'autres questions. Je pense qu'on est maintenant prêt à recéder la parole à Olivier. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci. Et merci beaucoup Justine et Hadia pour cette présentation.

On est un petit peu en retard, mais on va rattraper notre retard, je n'en doute pas, parce qu'il n'y a pas pour de mise à jour pour le SSAD. Il y a une mise à jour sur les génériques fermés et Greg va se concentrer sur beaucoup de choses la semaine prochaine, mais il peut nous faire un petit résumé de la réunion qui s'est déroulée récemment, ce serait intéressant. Nous donnons la parole à Greg Shatan.

GREG SHATAN :

Merci.

Avec Alan, nous étions à cette réunion de deux jours en présentiel, jeudi et vendredi, à Washington. Comme je l'ai noté, il y aura un rapport de la part du personnel qui va bientôt être publié et nous pourrons l'utiliser la semaine prochaine, on pourra parler un petit peu plus et plus longuement de ce rapport. Mais

brièvement, je voulais simplement vous indiquer ce qui s'est passé lors de cette réunion.

Nous avons passé deux jours à débattre de plusieurs thèmes, à essayer de définir et de réagir sur des concepts de l'intérêt public par rapport à l'intérêt public mondial, les tests que l'on pourra utiliser pour les définir.

Nous avons envisagé également le cadre de référence sur l'intérêt public mondial du Conseil d'Administration de l'ICANN qui n'était pas particulièrement utile en fait pour notre exercice sur les génériques fermés, parce que le cadre de référence, essentiellement, est un résumé, uniquement la première partie du règlement intérieur et des statuts et je ne me rappelle plus du reste. Donc, c'est très général, ceci ne rentre pas véritablement dans les détails dont on a besoin.

Les statuts sont un peu plus détaillés. Il faut en effet avoir beaucoup de contexte pour pouvoir déterminer si l'intérêt public mondial et un intérêt public peuvent être véritablement servis.

Nous avons eu un dialogue facilité avec Melissa Allgood notamment qui a été facilitatrice. Elle du personnel de l'ICANN et elle nous a permis de gérer le processus avec des outils pour qu'on ne reste pas coincés. Elle prenait la température de la salle. Chacun d'entre nous a reçu des documents et des feuilles de couleur pour voter dans la salle. Il y avait tout un processus : le bleu, c'était par exemple pour ne pas être réellement satisfait,

mais ne pas être totalement contre non plus. On a utilisé le bleu assez souvent.

On a essayé de raffiner certains points, de les peaufiner, mais il n'y avait pas assez de consensus d'atteints. On devait reprendre très souvent la température de la salle. Nous avons eu une séance en petits groupes chaque jour, mais en général, nous sommes restés en commission entière.

On a eu un processus de demande également qu'on a pris en compte, qu'on a analysé, la post-délégation, à quoi cela ressemblerait-il. On a essayé de voir un cycle de vie pour ces génériques fermés. On a fait, je pense, beaucoup de progrès. Il me semble qu'il n'y a eu pratiquement personne qui essayait de jouer avec le système. Tout le monde a joué le jeu et on ne s'est pas bloqués sur les petits détails. On a essayé d'avancer et de voir la situation d'un point de vue très général.

Je pense que la manière dont ce dialogue a été facilité a été tout à fait positive et professionnelle. C'était véritablement utile. On a déjà eu d'excellents facilitateurs de la communauté. Nous avons eu parfois des facilitateurs indépendants un peu moins performants qui ne comprenaient pas le modèle multipartite, qui ne comprenaient pas la communauté. Je crois que Melissa Allgood a des compétences très larges et cela s'est très bien déroulé.

Je ne veux pas prendre trop de temps parce que nous n'avons pas encore le rapport final, on y reviendra plus tard. Mais ce que je voulais simplement dire, c'est qu'on a pris des exemples, .donation, .flowershow. On s'est posé des questions en petits groupes notamment et on a eu trois groupes qui ont réfléchi aux questions sur des dossiers de demande qui doivent être posées. Ensuite, nous avons testé ces questions de dossiers de demande en utilisant les exemples qu'on nous avait donnés et chaque groupe a travaillé séparément. Les résultats obtenus étaient un peu différents par groupe. Est-ce qu'il y a de bons candidats sur des génériques fermés ? Telle est la question. Je crois que ceci expose bien les grandes questions qu'on doit se poser sur cette thématique des génériques fermés et sur leur valeur.

Je vais m'arrêter ici et donner la parole à Alan qui veut peut-être rajouter quelque chose. La semaine prochaine, on prendra plus de temps pour parler de cette réunion et de ces résultats. Alan Greenberg ?

CLAUDIA RUIZ : Alan, on ne vous entend pas.

ALAN GREENBERG : Désolé, j'ai eu un gel d'écran. Vous m'entendez maintenant ?

CLAUDIA RUIZ : Oui, c'est bon.

ALAN GREENBERG : Brièvement, sur le cadre de référence du Conseil d'Administration, ceci m'a surpris un peu, mais personne ne s'était rendu compte que c'était vraiment un cadre de référence pour déterminer ce que fait l'ICANN dans le cadre de l'intérêt public. Ce qu'on fait, ce sont les registres, comment ils travaillent dans le cadre de l'intérêt public. Ce n'était pas le même objectif, en fait, donc le cas de référence ne pouvait pas bien fonctionner. C'est intéressant. C'était clair lorsqu'on y réfléchissait un petit peu, mais on ne l'avait pas exprimé de cette manière.

La deuxième chose, c'est que je pense que nous avons fait des avancées, mais on va le savoir une fois qu'on aura le résultat de ce qui a été capturé, lorsqu'on aura le rapport. Ce n'est pas encore tout à fait clair. Un exemple très important : quelqu'un a suggéré que tout TLD ne doit pas répondre à l'intérêt public mondial mais doit au moins répondre à un intérêt public. C'est assez intéressant, mais je ne sais pas si on va garder ces concepts ou pas.

J'attends avec impatience le document final et peut-être qu'on arrivera à diverses conclusions, peut-être que toutes les conclusions et résultats ne seront pas dans le rapport final, je ne sais pas, mais je pense qu'il y a eu de bonnes idées qui ont surgi

durant cette réunion et que tout le monde travaillait de manière très honnête en jouant le jeu, sans essayer d'utiliser le système.

GREG SHATAN :

Je suis d'accord avec Alan. Ce cadre de référence de l'intérêt public mondial de l'ICANN, c'est vraiment ICANN Org, l'organisation ICANN, plus qu'autre chose. C'est donc une question de gouvernance pour le Conseil d'Administration. Ceci a trait, peut-être, aux actions de la communauté, mais ce n'est pas un bon test pour une partie tierce. En fait, ceci se conclut après la mission et les valeurs essentielles et c'est limité comme intérêt et comme utilité pour notre travail. Il y a d'autres aspects des textes statutaires qui seraient plus intéressants, en fait, et c'est à cela qu'on doit réfléchir.

Cela dit, je ne sais pas s'il y a des questions. Je suis au téléphone, donc je ne vois pas bien qui lève la main ou pas. Je vais redonner la parole au président de séance, à moins qu'il y ait des questions précises pour moi ou Alan. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres mains levées. Merci de votre mise à jour et nous serons très heureux d'en parler plus longuement la semaine prochaine si le rapport est publié. Ce sera tout à fait intéressant d'en reparler.

Nous allons maintenant pouvoir parler du GGP et du soutien aux personnes déposant des dossiers de demande. Nous avons Maureen aussi également. Oui, je suis désolée. J'étais un petit peu trop vite. C'est Maureen qui va nous parler de ce GGP, de ce soutien. Elle a également une présentation. Une nouvelle fois, je m'excuse. Nous allons passer la parole à Maureen Hilyard.

MAUREEN HILYARD : Vous m'entendez ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : On l'entendait mais maintenant, on ne l'entend plus.

MAUREEN HILYARD : Désolée. C'est bon maintenant ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Allez-y.

MAUREEN HILYARD : Très bien. Il y a un orage là où je suis et ceci a un impact sur mon Internet, je m'en excuse. Je ne vois pas Zoom, je suis au téléphone. Je sais que nous ne sommes pas tous disponibles aujourd'hui, certains ont eu des conflits, donc j'ai très peu de ressources. Je crois que Chantelle va essayer d'avancer dans ma présentation.

J'ai fait une présentation sur le forum des politiques d'APRALO et j'ai préparé cette présentation. Il y a juste quelques diapos supplémentaires. Je soutiens le travail d'APRALO. De cette manière, ils ont rétabli un forum de politique. Ce sera mon second rapport pour eux. Vous avez également un récapitulatif et un résumé.

Ce que j'aimerais, c'est que Chantelle aille à la diapo 6. C'est vraiment la manière de voir où nous en étions lors de la dernière réunion. On a parlé de ce cadre de référence. Nous avons des indicateurs, nous avons vu les différents critères. Nous avons ces indicateurs sur lesquels nous allons travailler.

Je crois que mis à part moi et deux autres personnes du GGP, nous avons mis des commentaires et je crois que c'est important de voir ces commentaires. C'était difficile, en tout cas, de rédiger sur ce document et de rebondir avec ce document.

Une fois que j'ai présenté mon rapport, un nouveau document a été créé qui apparaît à la diapo suivante. Ce qu'ils ont fait était à partir des éléments du cycle de vie et du processus de soutien aux candidats et à partir de ce qui devait être compris, les priorités pour les autres, ce qui devait être transmis par rapport au processus de candidature et le cas commercial; ils se sont penchés sur ce que devait faire l'organisation ICANN afin de soutenir le programme, en particulier maintenant que nous cherchons à voir quels devraient être les indicateurs. On s'est

penché également sur les directives, les contrats pour la délégation et finalement les opérations en cours des gTLD suivant la délégation des noms qu'ils vont demander.

Voici ce qu'on nous a donné, c'est le nouveau cadre. Chantelle, vous me direz lorsque vous aurez vu les détails, parce que nous avons pu passer en revue ce document particulier et j'ai pu transférer les commentaires qui avaient été faits lors des discussions précédentes à ce document. La plupart étaient liés à la sensibilisation qu'on avait faite et on n'avait pas eu l'occasion non plus de beaucoup en discuter. J'avais peuplé le nouveau cadre avec les commentaires et avec les réunions en essayant de recevoir le retour là-dessus. Chantelle a déjà également une copie facile à utiliser de l'espace de travail du GGP. Si quelqu'un souhaite ajouter quoi que ce soit lié à ces différents sujets qui soit pertinent, par exemple on disait que l'on devrait tous pouvoir fournir des directrices, surtout dans le domaine des IDN, je pense que ce sera un cas très particulier.

Je n'ai pas beaucoup d'autres choses à dire et je sais de toute façon qu'on n'a plus beaucoup de temps, mais s'il y avait quelqu'un avec des questions, mais je ne vois pas de mains levées, n'hésitez pas à me les poser. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Maureen pour cette mise à jour. Je sais bien qu'il est difficile de pouvoir faire cela alors que vous êtes aveugle ou

que vous avez une perception intime qui soit différente de celle qui est adoptée. Je ne vois pas de mains levées pour intervenir là-dessus, donc il ne me reste plus qu'à vous remercier pour cette mise à jour. J'apprécie beaucoup le progrès qui a été accompli alors que certains ont dit que c'était une tâche presque impossible. C'est bien de voir qu'il y a des progrès qui avancent. Merci pour cette mise à jour.

Passons maintenant aux mises à jour des consultations publiques qui portent sur les politiques. Hadia et Chantelle vont nous les présenter.

CHANTELLE DOERKSEN : Bonjour Olivier. Hadia et moi allons passer en revue très rapidement des consultations politiques. On voulait vous dire qu'on demande des commentaires finaux par rapport à la déclaration sur la consultation publique en lien avec le projet de plan opérationnel et financier pour les exercices fiscaux 2024-2028 et le projet de plan opérationnel et budget pour l'exercice fiscal 2024 ; tout cela apparaît dans notre ordre du jour et je partage ce lien sur la boîte des discussions également. Après-demain, cela passera au processus de ratification et ce sera envoyé.

Outre cela, rien n'a changé depuis la semaine dernière. Je pense qu'il vaut mieux qu'on passe au point suivant, à savoir la planification pour l'ICANN76 et divers. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci pour cette mise à jour rapide. Effectivement, l'espace de travail d'At-Large sur la procédure proposée pour la sélection d'une chaîne de domaine de premier niveau à usage privé est un processus pour lequel il reste du temps, on n'a pas à décider tout de suite si on souhaite ou pas envoyer un commentaire là-dessus. On peut le remettre à la semaine prochaine. Je pense qu'il vaut mieux qu'on passe la parole à Jonathan Zuck pour qu'il nous parle de la planification de l'ICANN76.

JONATHAN ZUCK : Les mouvements avancent doucement. Je ne sais pas si j'ai beaucoup de mises à jour à présenter, mais on a travaillé à la conception de notre séance politique. Gisella a envoyé la présentation, les invitations ont également été envoyées. Je pense que pour ce groupe, les prochaines étapes seront de passer en revue le calendrier, de décider quels vont être les sujets brûlants, de vérifier que ce soit en conformité avec les points de discussion que nous allons sélectionner. Vous allez sans doute entendre parler par moi-même ou Chantelle qui allons vous contacter si vous êtes responsable d'un de ces groupes. Mais le vrai exercice est de définir quels sont les questions et les points de discussion qui sont pertinents pour la prochaine réunion.

Voilà en gros ce que j'ai à dire là-dessus. Je n'ai pas beaucoup d'autre à ajouter. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Jonathan. J'espérais que vous alliez prendre un peu plus de temps pour que nous puissions être plus près du début de la prochaine réunion de l'ICANN, mais techniquement, cette présentation est un succès. Je ne vois pas de demande de prise de parole. Je pense qu'on pourra en profiter pour parler de notre prochaine réunion et penser déjà à la semaine prochaine.

On a conclu le point 5 et le point 6, c'est une répétition de ce qu'on allait dire avant. Sébastien a levé la main ; allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Je voulais dire que...

INTERPRÈTE : Nous nous excusons, on ne comprend pas bien Sébastien.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Sébastien. Votre ligne n'était pas claire, mais si j'ai bien compris, vous avez parlé de l'appel pour la discussion multipartite qui s'est tenue aujourd'hui. Est-ce bien le cas ?

SÉBASTIEN BACHOLLET : Non, je parlais de la séance au cours de l'ICANN76 où nous allons parler du WSIS+20, du modèle multipartite. Nous avons commencé à en discuter aujourd'hui, nous allons nous réunir la

semaine prochaine pour continuer à en délibérer. Je pourrai vous en informer moi-même la semaine prochaine si vous le voulez.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : C'était beaucoup mieux, c'était beaucoup plus clair. La ligne était un peu plus claire maintenant. Je pense qu'on a bien compris cette fois-ci. Je pense qu'il vaut mieux qu'on vous donne un peu plus de temps la semaine prochaine pour que vous nous en teniez au courant. J'imagine que vous aurez également plus d'informations la semaine prochaine qu'aujourd'hui. Nous en prenons note pour l'inclure au moment d'élaborer notre du jour de la semaine prochaine, préparation pour un WSIS+20 et modèle multipartite.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Nous en sommes au point 6 à l'ordre du jour qui est le point des divers. Hadia.

HADIA EL MINIAWI : Merci Olivier. Ce n'est pas un divers, mais j'ai vu une question sur le chat parce que Bill Jouris dit qu'à propos des procédures proposées... Bref, je n'ai pas compris sa question. Si on a le temps, est-ce qu'il pourrait l'expliquer un peu mieux ? Il nous reste bien trois minutes, non ?

BILL JOURIS : Cela portait sur le point 5. On parlait de comment utiliser les TLD potentiels au moment de l'évaluation, mais on parle de délégation au personnel de l'IANA. Que je sache, l'IANA s'occupe des numéros et non pas des noms.

HADIA EL MINIAWI : Oui. Vous demandez pourquoi l'IANA va faire cela. Je ne sais pas si cela aide. Le critère pour sélectionner un TLD à usage privé suivait une recommandation du SSAC. Suivant les recommandations du SSAC, on a élaboré des critères selon lesquels un domaine à usage privé serait sélectionné, délégué et affecté, mais en réalité, il ne sera jamais délégué dans la zone racine parce qu'en réalité, il serait utilisé à des fins privées. Mais d'après vous, qui devrait évaluer les critères et sélectionner le TLD ? Devrait-on passer par une période de consultation publique en réalité pour le décider ? Je pense que oui.

BILL JOURIS : D'accord, merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Hadia pour cette réponse. En fait, pour ajouter à cela, n'oubliez pas que ce nom de domaine de premier niveau serait réservé et qu'il serait attribué à l'IANA comme le cas du .int qui est géré par l'IANA et dans le cas du .arpa qui est aussi exploité par l'IANA. Je pense qu'il fallait que ceci ait une étiquette pour

savoir qui en serait responsable et ce serait probablement l'IANA parce que c'est le nom par défaut à cette fin. Ce n'est pas une vérité démontrée, mais c'était pour vous parler de mes déductions.

ALAN GREENBERG : L'IANA crée la zone racine, donc l'IANA ne s'occupe pas que des numéros.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Nous en sommes à la demie déjà, l'heure prévue de conclusion de notre appel. Je ne vois pas d'autres mains levées, donc je pense qu'il est le moment de définir quelle sera l'heure de notre appel de la prochaine semaine. Comme d'habitude, la semaine prochaine, il y a des personnes qui s'amuse il paraît, peut-être pas.

CLAUDIA RUIZ : Oui, effectivement. Olivier, la prochaine semaine, le personnel sera occupé à une réunion, donc on ne sera pas disponibles à 13 h UTC. Cependant, on pourrait être disponibles à 14 h UTC si vous le souhaitez.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, ceci me convient. Je ne sais pas si cela convient à tout le monde. Je sais que certains dont ceux sur la côte Ouest des États-

Unis vont être contents ; cela leur permettra de dormir un peu plus. Je ne vois pas d'objection. On définit donc que l'appel la semaine prochaine va se tenir à 14 h UTC, une heure plus tard que d'habitude.

CLAUDIA RUIZ : Très bien. Merci Olivier, merci à tous.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien, merci.

Merci aux interprètes, aux scribes en temps réel et bien sûr à tous ceux qui ont participé à cet appel, y compris ceux qui ont préparé des présentations. C'est formidable de pouvoir travailler en tant que communauté autour de ces sujets, que la communauté travaille et se mette au service de la communauté. J'ai beaucoup appris, j'espère que ce sera également le cas pour vous, que cela aurait été utile pour tous.

Hadia, avez-vous autre chose à ajouter ?

HADIA EL MINIAWI : Non, rien de mon côté. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Il ne me reste plus qu'à ajouter un commentaire et c'est que je m'excuse pour notre précédent appel où j'ai dû vous quitter tout

de suite, très soudainement, et j'ai laissé Hadia toute seule. Elle a dû tout gérer seule, donc merci Hadia pour ce travail que vous avez fait et que vous faites. Merci à tous. Ayez une bonne fin de journée, bonne matinée, bon après-midi. À la prochaine. Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]